

CONTENU DE COURS

EXPEDITEUR INITIAL – RÈGLEMENT CANADIEN

L'objectif de cette formation est de permettre au stagiaire d'appliquer les différentes étapes de préparation d'une expédition de marchandises dangereuses (non radioactives) par voies terrestre, maritime et aérienne selon les normes canadiennes. Cette session s'adresse à toutes les personnes qui ont besoin d'emballer, de remballer des colis et de préparer les documents d'expédition de marchandises dangereuses pour des expéditions canadiennes. Le stagiaire n'a aucune connaissance de la réglementation ou n'a pas été mis à jour depuis plus de 4 ans.

Contenus :

- Familiarisation avec le Règlement sur le Transport de Marchandises Dangereuses en Langage clair (TMD canadien).
- Familiarisation avec le Décret provincial (Québec) sur le transport des marchandises dangereuses par route.
- Interprétation (définitions), Application / Exemptions et cas spéciaux.
- Classification (critères de classification des 9 classes et groupes d'emballage).
- Annexes 1, 2, 3 – Sélection des appellations réglementaires selon les annexes 1 et 3 et dispositions particulières annexe 2.
- Exigences de marquage et d'étiquetage des colis et suremballages.
- Exigences des étiquettes et plaques applicables au transport routier.
- Règles de sécurité des emballages (contenants) : ONU/UN, sécuritaires et TC/DOT.
- Établissement du document d'expédition.
- Connaître et appliquer les exigences particulières du TMD canadien, Plan d'intervention d'urgence (PIU), pouvoir des inspecteurs, rapport immédiat (rejet accidentel) et certificat d'équivalence.
- Exigences réglementaires de la formation, exercices pratiques et examen.

Matériel de cours :

- L'utilisation du règlement TMD canadien
- Cahier du participant
- Examen
- Certificat de formation

Durée de la formation : 2 jours

MANUTENTIONNAIRE

Reconnaître les étiquettes et les plaques qui servent à identifier les marchandises dangereuses, utiliser le TMD comme outil de référence, utiliser une liste de contrôle avant de remettre au transporteur des marchandises dangereuses. Le stagiaire aura acquis une formation conforme aux exigences du TMD canadien partie 6.

Contenus :

- Familiarisation avec le TMD canadien sur le Transport des marchandises dangereuses en langage clair.
- Familiarisation avec le Décret provincial (Québec) sur le transport des marchandises dangereuses par route.
- Interprétation (définitions), Application / Exemptions et cas spéciaux.

- Classification (reconnaître les 9 classes et groupes d'emballage).
- Exigences de marquage et d'étiquetage des colis et suremballages.
- Exigences des étiquettes et plaques applicables au transport routier.
- Règles de sécurité des emballages : ONU/UN, contenants sécuritaires et TC/DOT.
- Exigences minimales du document d'expédition.
- Connaître les exigences particulières du TMD canadien, Plan d'intervention d'urgence (PIU), pouvoir des inspecteurs, rejets, rapport initial.
- Exigences réglementaires de la formation, exercices pratiques et examen.

Matériel de cours :

- Guide du participant
- Examen
- Certificat de formation

Durée de la formation : 1 jour à 1.5 jour

CONDUCTEUR / TRANSPORTEUR (terrestre)

Reconnaître les étiquettes et les plaques qui servent à identifier les marchandises dangereuses, utiliser le Carnet du conducteur comme outil de référence, utiliser une liste de contrôle avant d'accepter de transporter des marchandises dangereuses, élaborer une liste de produits transportés qui comprendra l'appellation réglementaire, la classe et le numéro ONU (NIP) de chaque produit. Il aura acquis une formation conforme aux exigences du TMD canadien partie 6. Ici le stagiaire peut être un nouveau autant qu'un participant ayant reçu une formation de mise à jour.

Contenus :

- Familiarisation avec le règlement sur le Transport des marchandises dangereuses en langage clair. (Lorsque applicable le 49CFR pour les États-Unis).
- Familiarisation avec le Décret provincial (Québec) sur le transport des marchandises dangereuses par route.
- Interprétation (définitions), Application / Exemptions et cas spéciaux.
- Classification (reconnaître les 9 classes et groupes d'emballage).
- Exigences de marquage et d'étiquetage des colis et suremballages.
- Exigences des étiquettes et plaques applicables au transport routier.
- Règles de sécurité des emballages : ONU, contenants sécuritaires et TC/DOT.
- Exigences minimales du document d'expédition.
- Connaître les exigences particulières du TMD canadien, Plan d'intervention d'urgence (PIU), pouvoir des inspecteurs, rejet accidentel, rapport immédiat.
- Exigences réglementaires de la formation, exercices pratiques et examen.

Matériel de cours :

- Guide du participant
- Examen
- Certificat de formation

Durée de la formation : 4 heures

MATIERES INFECTIEUSES

Le participant sera en mesure d'appliquer les différentes étapes de préparation d'une expédition de matières infectieuses par voie terrestre.

Contenus :

- Familiarisation avec la classe 6.2 de la réglementation canadienne.
- Champ d'application (définition, fondements, responsabilités).
- Nomenclature (unités de mesure, abréviations, symboles) des matières infectieuses.
- Classe 6.2 et ses 2 catégories.
- Choix des appellations réglementaires, listes alphabétique et numérique.
- Prescriptions des emballages « 4G, classe 6.2, 1A, 1B et 1C ».
- Exigences de marquage et d'étiquetage des colis et suremballages.
- Exemptions applicables au transport terrestre.
- Connaissances et application des exigences du TMD canadien.
- Exigences réglementaires de formation. Mesures d'urgence.
- Examen.

Matériel de cours :

- Cahier du participant,
- Utilisation de l'édition courante de la réglementation canadienne,
- Certificat de formation

Durée de la formation : 4 heures.

RADIOACTIF

Objectif : Le participant sera en mesure d'appliquer les différentes étapes de préparation d'une expédition de matières radioactives par voie terrestre.

Contenus :

- Familiarisation avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) et la Réglementation de l'emballage et du transport des substances nucléaires au Canada, classe 7 de la réglementation canadienne.
- Champ d'application (définition, fondements, responsabilités).
- Nomenclature (unités de mesure, abréviations, symboles).
- Matières radioactives exemptées ou interdites.
- Classe 7 et ses trois catégories.
- Choix des appellations réglementaires, listes alphabétique et numérique.
- Prescriptions de conception des emballages.
- Exigences de marquage et d'étiquetage des colis et suremballages.
- Exigences de placardage applicables au transport routier.
- Établissement document d'expédition.
- Connaissance et application des exigences du TMD canadien.
- Exigences réglementaires de formation. Examen.

Matériel de cours :

- Cahier du participant,
- Utilisation de l'édition courante du TMD canadien,
- Certificat de formation et une attestation.

Durée de la formation : 1 jour

EXPLOSIFS

Le participant sera en mesure d'appliquer les différentes étapes de préparation d'une expédition de matières explosives par voie terrestre.

Contenus :

- Familiarisation avec La Direction de la sécurité et de la sûreté des explosifs (DSSE) de Ressources naturelles Canada (RNCan) et de la Loi sur les explosifs et de son règlement pour la classe 1 de la réglementation canadienne.
- Champ d'application (définition, fondements, responsabilités).
- Nomenclature (unités de mesure, abréviations, symboles) des matières infectieuses.
- Classe 1 et ses groupes de compatibilités.
- Choix des appellations réglementaires, listes alphabétique et numérique.
- Prescriptions des emballages « 4G, classe 1 ».
- Exigences de marquage et d'étiquetage des colis et suremballages.
- Exemptions applicables au transport terrestre.
- Établissement du document d'expédition.
- Connaissances et application des exigences du TMD canadien.
- Exigences réglementaires de formation. Mesures d'urgence.
- Examen.

Matériel de cours :

- Cahier du participant,
- Utilisation de l'édition courante de la réglementation canadienne,
- Certificat de formation

Durée de la formation : 4 heures.

DÉCHETS DANGEREUX

Maîtriser l'emballage des colis et la préparation du manifeste fédéral ou de documents de déchets dangereux par route.

Contenus :

- Familiarisation avec le TMD sur le Transport des Marchandises Dangereuses, Loi et Règlements sur les déchets dangereux (Québec) et les Lois et règlements liés à la gestion des matières dangereuses résiduelles.
- Interprétation (définitions).

- Application / Exemptions et cas spéciaux.
- Classification (9 classes et groupes d'emballage).
- Conditions sécuritaires, listes alphabétique et numérique, dispositions particulières.
- Exigences de marquage et d'étiquetage des colis et suremballages.
- Exigences des plaques applicables au transport routier.
- Établissement du manifeste de déchets dangereux ou document d'expédition.
- Connaître et appliquer les exigences particulières du TMD canadien ainsi que du RMD.
- Exigences réglementaires de la formation et exercices pratiques
- Période de questions, Examen.

Matériel de cours :

- L'utilisation du TMD canadien et du RMD*
- Cahier du participant
- Examen
- Certificat de formation

Durée de la formation : 1 jour

49 CFR (USA)

Le participant sera en mesure d'appliquer les différentes étapes de préparation d'une expédition de marchandises dangereuses par route en conformité avec le règlement américain.

Contenus :

- Familiarisation avec le 49 CFR (É.-U.).
- Interprétation (définitions).
- Application / exemptions.
- Classification (9 classes et groupes d'emballage).
- Choix des appellations réglementaires, listes alphabétique et numérique.
- Règles de sécurité des emballages : ONU, contenants sécuritaires et TC/DOT.
- Exigences de marquage et d'étiquetage des colis et suremballages.
- Exigences applicables aux étiquettes et aux plaques pour le transport routier.
- Établissement du document d'expédition (shipping paper).
- Connaissance et application des exigences particulières du TMD canadien, Plan d'intervention d'urgence (PIU), pouvoir des inspecteurs, rejet accidentel, rapport immédiat et certificat d'équivalence.
- Exigences réglementaires de la formation et examen.

Matériel de cours :

- Cahier du participant,
- Utilisation du 49 CFR, Loi et Règlements américain,
- Certificat de formation et une attestation.

Durée de la formation : 2 jours

ADR (Union européenne)

– Sensibiliser aux exigences réglementaires relatives au transport de matières dangereuses vers l'Europe ;

1. Savoir établir et appliquer les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences applicables ;
2. Connaître les responsabilités et missions des différents acteurs (expéditeur, transporteur, destinataire, chargeur, conseiller en sécurité au transport des matières dangereuses, etc.)

Contenus :

Présentation de l'ADR

- Le contexte réglementaire global (réglementation ADR, réglementation nationale)
- L'harmonisation de plusieurs réglementations (ADR, RID, ADN)
- La structure de l'ADR
- Les principes de la réglementation ADR : exemptions totales ou partielles
- Les notions essentielles (groupe d'emballage et catégories de transport)
- Les prescriptions applicables Responsabilité des différents acteurs
- Rôles et missions de l'expéditeur, du transporteur, du destinataire, du chargeur, de l'emballer
- Rôle et mission du conseiller en sécurité
- Responsabilité pénale et jurisprudence

Les exigences applicables (principales)

- La préparation des marchandises dangereuses
- La signalisation : placardage et panneaux orange
- La documentation : le document d'expédition et les consignes de sécurité
- Le protocole de sécurité
- Liste de contrôles des véhicules avant départ et à la réception

Durée de la formation : 2 Jours